



Municipalité d'Amherst

## AVIS PUBLIC

### **Demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » au règlement relatif aux usages conditionnels n° 555-21**

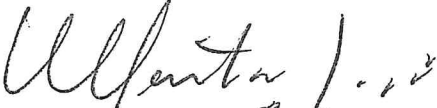
AVIS est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 12 août, à 19 h 30, au 245 rue Amherst, Amherst, la demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » au règlement relatif aux usages conditionnels # 555-21 de la Municipalité d'Amherst suivante sera entendue, à savoir :

**Demande :**        UC005-2024

Immeuble :        753 chemin de Vendée  
Règlement :       Selon l'article 19 du règlement relatif aux usages conditionnels # 555-21  
Zone :              55-V  
Nature et effet :    Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :  
                          • Permettre l'usage résidence de tourisme.


**DONNÉ** à Amherst, ce 23 juillet 2024

  
Martin Léger, Directeur général

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussigné, directeur général de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le 23<sup>ième</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 juillet 2024.

  
Martin Léger  
Directeur général